

**FINANCER NOTRE  
DEVELOPPEMENT**

**NOTE POUR SÉVILLE N° 4**

**COMMERCE INTERNATIONAL  
ET ZLECAF**

**DYNAMISER LES ÉCHANGES INTRA-  
AFRICAINS FACE À L'INCERTITUDE DU  
COMMERCE MONDIAL**



# Commerce international et ZLECAf

## Dynamiser les échanges intra-africains face à l'incertitude du commerce mondial

**Auteur :** Assane Diankha (commissaire aux enquêtes économiques)

**Contributeurs :** Mamadou Sarr (commissaire aux enquêtes économiques)

**Relecteurs :** Mame-Penda Ba (politiste, UGB), Aboubacry Demba Lom (économiste), François Joseph Cabral (économiste, UCAD)

**Résumé :** Dans un contexte commercial mondial marqué par l'incertitude et le protectionnisme, la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) représente une opportunité stratégique pour le Sénégal. Elle constitue un levier essentiel pour renforcer sa résilience économique, diversifier ses marchés et stimuler la croissance du commerce intra-africain. Ce document examine les défis liés à cet environnement international et propose des recommandations clés : renforcer la défense commerciale, accélérer la mise en œuvre de la ZLECAf, améliorer la compétitivité des entreprises et investir dans les ressources humaines ainsi que dans les infrastructures.

## Introduction

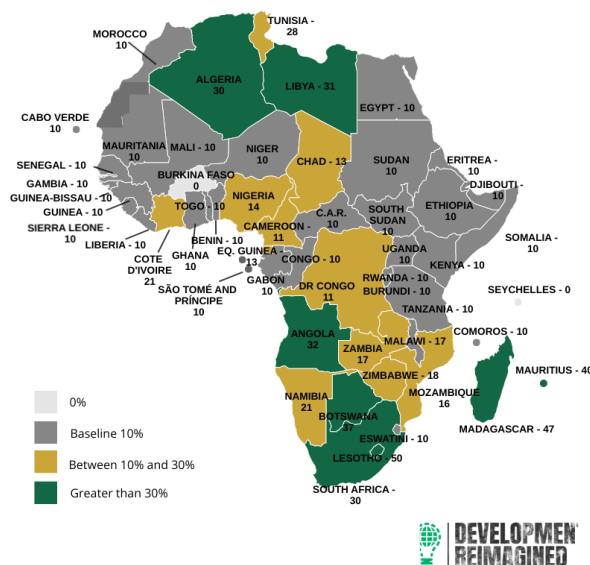
La résurgence des droits de douane imposés par les États-Unis et la montée du protectionnisme ont exacerbé la volatilité du commerce mondial, déjà fragilisé par des bouleversements profonds tels que les dérèglements climatiques, l'accélération technologique ou encore les crises politiques et les tensions sécuritaires. Le continent africain, fortement dépendant des investissements directs étrangers, des exportations de matières premières et des transferts de fonds, subira inévitablement les conséquences de cette instabilité. Toutefois, l'impact variera selon les pays et les secteurs. Seuls les États les mieux préparés seront en mesure de protéger efficacement leurs économies face à ces menaces. Devant ce défi, l'Afrique engagée dans la mise en œuvre de la ZLECAf, a l'opportunité de transformer ces risques en leviers de développement et d'intégration régionale.

## Données probantes et analyse

Depuis avril 2025, le président Donald Trump a lancé une série de mesures douanières réciproques, motivées par la volonté de protéger les industries américaines et de réduire le déficit commercial. Cette vague protectionniste n'a pas épargné les pays africains.

Sur les 51 États africains figurant sur la liste publiée par la Maison-Blanche, 29 sont soumis à des droits de douane de base de 10 %, tandis que les autres font face à des taxes pouvant atteindre jusqu'à 50 %. Cette situation illustre la nécessité pour l'Afrique de coordonner une réponse stratégique visant à atténuer les effets négatifs et à diversifier ses marchés.

Figure 1 : Répartition des droits de douane américains appliqués aux pays africains (avril 2025)



Source : Fonds monétaire international (direction des Statistiques du commerce), 2024.

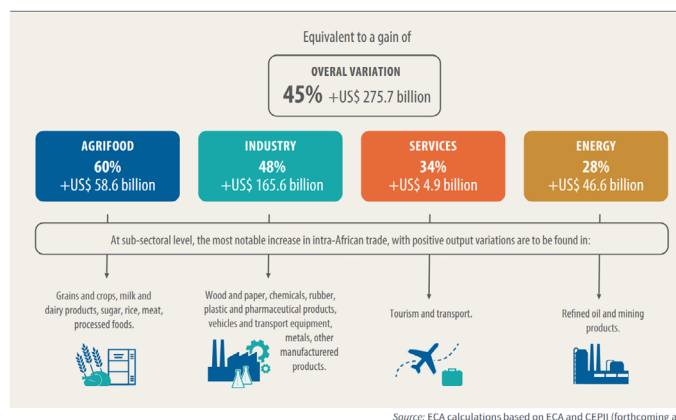
Le Sénégal fait partie des pays soumis à un droit de douane de 10 %. Ces taxes s'appliquent à plusieurs catégories de produits, à l'exception d'une liste de biens stratégiques comprenant notamment les produits pharmaceutiques, les énergies, les semi-conducteurs, ainsi que certains minéraux indisponibles sur le territoire américain. Cette décision survient alors que les pays africains espèrent une prolongation de l'AGOA (African Growth and Opportunity Act), dont l'échéance est fixée à 2025. Cette mesure ne restreint pas seulement l'accès au marché américain des produits africains, elle suspend également une opportunité qui n'avait pas encore été pleinement exploitée. Cela risque d'exercer une pression accrue sur les exportations sénégalaises vers les États-Unis. Cependant, une telle contrainte pourrait aussi accélérer le processus d'intégration continentale si on encourage les entreprises sénégalaises à se tourner davantage vers le marché africain.

Le Sénégal a ratifié l'Accord portant création de la ZLECAf le 2 avril 2019. Ce marché représente un potentiel considérable pour une transformation structurelle de l'économie nationale, l'Afrique étant son principal partenaire commercial. En moyenne, plus de 40 % des exportations sénégalaises de marchandises sont destinées aux pays africains.

Afin d'accélérer la mise en œuvre de l'Accord, la phase 1 de l'Initiative du Commerce Guidé (ICG), regroupant huit États (Cameroun, Égypte, Ghana, Kenya, Maurice, Rwanda, Tanzanie et Tunisie), a été lancée le 7 octobre 2022 à Accra, au Ghana. Le Sénégal a exprimé son engagement à intégrer la phase 2 de cette initiative, dont le lancement officiel a eu lieu en octobre 2024. Selon un rapport de la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA), publié en 2025, la mise en œuvre complète de la ZLECAf permettrait à l'Afrique d'augmenter ses revenus commerciaux de 45 % d'ici 2045, soit plus de 275 milliards de USD. Dans cette perspective, quatre secteurs devraient connaître une évolution rapide : les industries agroalimentaires, les industries manufacturières, les services et les énergies.

Ces domaines sont également identifiés dans l'agenda national de transformation dit « Vision Sénégal 2050 » comme moteurs de croissance pour une économie compétitive.

Figure 2 : Évolution du commerce intra-africain (exportations) en 2045 en cas de mise en œuvre intégrale de l'accord portant création de la ZLECAf par principaux secteurs



Source : CEA, 2025.

En ce qui concerne les exportations, jugées actuellement insuffisantes, l'objectif est de porter leur part à 25,6 % du PIB au cours des dix prochaines années. Ces moteurs de croissance visent à créer durablement des emplois et de la richesse, afin de soutenir le bien-être de la population.

## Options d'action à considérer

Afin de se prémunir contre les effets néfastes de la volatilité et de la guerre commerciale mondiale, et pour tirer pleinement parti des opportunités offertes par la ZLECAf, le Sénégal pourrait envisager les actions suivantes :

- Mise à niveau du dispositif de défense commerciale : il est crucial de mettre en place des mesures de protection ciblées pour les industries naissantes, notamment dans des secteurs stratégiques telles que la production de fer à béton et la transformation des produits de la pêche. Parallèlement, il convient de déployer un programme spécifique de mise à niveau destiné aux entreprises susceptibles d'être affectées par la libéralisation des échanges dans le cadre de la ZLECAf. Un accompagnement renforcé des entreprises locales, en particulier des PME, est indispensable. Cela doit inclure un meilleur accès au capital, la fourniture d'informations pertinentes et actualisées sur les marchés, ainsi qu'un soutien technique et financier adapté à leurs besoins.
- Participation active à la deuxième phase de l'Initiative du Commerce Guidé (ICG) de la ZLECAf : une participation active à la deuxième phase de l'Initiative du Commerce Guidé (ICG) de la ZLECAf est essentielle. Cela implique de paramétrer et de publier rapidement la liste des concessions tarifaires, en se basant sur la directive ministérielle 1/2021 relative à l'application des listes provisoires de concessions tarifaires. Enfin, il est impératif d'harmoniser le système douanier national avec celui de la ZLECAf, afin de fluidifier les échanges commerciaux et de réduire les coûts de transaction pour les entreprises.
- Renforcer la coordination sectorielle et développer des chaînes de valeur intégrées à l'échelle régionale et continentale : il est essentiel que le Sénégal s'engage activement dans la construction de chaînes de valeur régionales et africaines intégrées, notamment dans les secteurs prioritaires identifiés (agroalimentaire, manufacturier, énergies, services).